



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 11 MARS 2016

au 5 Cité de la Traverse - Salle de la Traverse - Poitiers

En vertu des articles L.2131-1, L.5211-2 et L.5211-3 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le

et/ou notifié le
et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Président, par délégation,

Secrétaires de séance : Mme RUY-CARPENTIER & M. DEVERGNE

Nbr de membres en exercice : 63

Quorum : 32

Date de la convocation : 12/02/2016

Affichée le : 14/03/2016

Président de séance : Alain CLAEYS, Président

Présents :

BELGSIR EI Mustapha, BLUSSEAU Jean-Daniel, BURGERES Christine, CHALARD Francis, CHARDONNEAU Jean-Louis, CLEMENT Dominique, CORNU Bernard, CORONAS Patrick, EIDELSTEIN Claude, GERARD Anne, HALLOUMI Abderrazak, HOFNUNG Daniel, JARDIN Florence, KIRCH Olivier, LEY Véronique, LUCAUD Laurent, MORISSEAU Gilles, PELTIER Joëlle, SAUVAGE Corine, SOL Gérard, TANGUY Alain, TRICOT Aurélien, **Membres du Bureau**

ARFEUILLERE Jacques, AUBERT Sylvie, BLANCHARD Gérald, BOUARD Cendrine, BRILLAUD Jean, CHAUVIN Jacky, COBERAC Jeannie, COMPTE Jean-Marie, DAIGRE Jacqueline, DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie, DEVERGNE Ludovic, DIVERSAY Michel, FAUGERON Agnès, FRAYSSE Christiane, GARABEDIAN Nicole, GAUBERT Jacqueline, GIRAUD Philippe, MORCEAU Francette, PALISSE Philippe, PERRIN Bernard, PETERLONGO Bernard, PROST Marie-Dolorès, ROUSSEAU Eliane, RUY-CARPENTIER Cécile, SARRAZIN-BAUDOUX Christine, SIRAUT Daniel, **Conseillers communautaires Titulaires**

Absents excusés :

BROTTIER Philippe, **Membre du Bureau**

BATAILLE Martine, CHALLET Louis-Marie, COINEAU Dany, FAURY-CHARTIER Michèle, GUERINEAU Diane, JEAN Yves, MARCINIAK Marie-Christine, MICHELIN Joël, PERSICO Patricia, RIMBAULT-RAITIERE Nathalie, ROBLOT Edouard, VALLOIS-ROUET Laurence, VERDIN Alain, **Conseillers communautaires Titulaires**

M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée les pouvoirs écrits, de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Communautaires empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du mandant	Nom du mandataire
M. ROBLOT	Mme DAIGRE
M. JEAN	Mme ROUSSEAU
Mme MARCINIAK	M. CHARDONNEAU
Mme VALLOIS-ROUET	Mme BURGERES
Mme GUERINEAU	Mme MORCEAU
Mme PERSICO	Mme GAUBERT
Mme RIMBAULT-RAITIERE	M. CORONAS

Observations : Le procès-verbal du 11 décembre 2015 est approuvé.

Le rendu compte des délégations au Président et au Bureau a donné lieu à des observations : Liste des Arrêtés de Délégation de Pouvoir au Président - Liste des Marchés et leurs avenants - Liste des Délibérations prises par les Bureaux Délibérants des 11 février et 3 mars 2016.

L'ordre de passage des délibérations de cette séance : n°3, n°1 et n°2 puis l'ordre initial a été repris.

Départ : M. PALISSE à la délibération n°1

N°: 11

Date réception Préfecture

Conseil du 11/03/2016		Identifiant : 2016-0022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 DIRECTION GENERALE ADJOINTE TRANSITION ENERGETIQUE DIRECTION EAU - ASSAINISSEMENT EAU		Titre : 1531 - Etudes Fleury - 74 - Subventions d'exploitation - Démarches de lutte contre les pollutions diffuses sur les bassins d'alimentation des captages de Fleury et de la Jallière	
		Etudiée par : Le bureau du 11/02/2016 La commission Qualité environnementale, transition énergétique, gestion du cycle de l'eau du 03/02/2016 La commission Générale et des Finances du 04/03/2016	
		Rapportée par : LAURENT LUCAUD	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 8. Domaines de compétences par thèmes

Nomenclature Préfecture N° 2 : 8. Environnement

Ce sujet fait l'objet de l'engagement: préserver les ressources de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'action proposée : programmes d'amélioration de la qualité de l'eau au regard des pollutions diffuses sur les bassins d'alimentation des captages de Fleury et de la Jallière.

Dans le cadre de la démarche régionale Re-Sources visant à préserver la qualité de l'eau en Poitou-Charentes, Grand Poitiers et Eaux de Vienne - Siveer se sont associés dans un projet commun de protection des eaux des captages de Fleury et de la Jallière. Ces deux captages sont également inscrits dans la liste des 507 captages prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement.

Un premier programme Re-Sources a été mené conjointement par les deux collectivités sur la période 2009/2013 avec une animation commune.

Suite à la demande de saisie du dispositif réglementaire des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) par Grand Poitiers, les deux territoires ont été scindés pour avancer sur la problématique de la lutte contre les pollutions diffuses avec des outils différents.

Sur le bassin d'alimentation du captage de la Jallière, un nouveau programme d'actions contractuel Re-Sources a été construit en 2015 avec les acteurs du territoire et sera mis en place sur la période 2016/2020.

Pour le bassin d'alimentation du captage de Fleury, la saisie du dispositif réglementaire ZSCE est toujours en discussion avec l'Etat. Une proposition de programme d'actions a été faite par la profession agricole comme alternative à la saisie de la démarche ZSCE. Ce projet fera l'objet d'une expertise indépendante début 2016 afin d'avoir un éclairage objectif sur sa capacité à permettre réellement une amélioration de la qualité de l'eau du captage de Fleury. Dans ce contexte, Grand Poitiers a demandé à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne que le contrat territorial «Bassin d'alimentation du captage de Fleury» entre en période de transition pour une durée de 3 ans (2016/2018).

Cette phase de transition devra permettre :

- La réalisation de l'évaluation ex-ante du projet de la profession agricole pour la protection du captage de Fleury
- La construction du nouveau programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses en lien avec les partenaires du contrat territorial et les acteurs du territoire, sous la forme retenue par Grand Poitiers à l'issue de l'évaluation ex-ante.

Malgré cette séparation entre les démarches de lutte contre les pollutions diffuses mises en place sur les bassins d'alimentation des captages de Fleury et de la Jallière, l'animation continue d'être commune à ces deux territoires et donc conjointe à Grand Poitiers et à Eaux de Vienne – Siveer.

L'animation 2016 pour les démarches de lutte contre les pollutions diffuses mises en place sur les bassins d'alimentation des captages de Fleury et de la Jallière a un coût global de 49 600 €. Le plan de financement prévisionnel prévoit des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional à hauteur de 33 760 €, soit 68% du coût global. La part pour Grand Poitiers serait de 9 504 €, soit 19% du coût global, et la part pour Eaux de Vienne - Siveer de 6 336 €, soit 13% du coût global.

En ce qui concerne les actions 2016 sous maîtrise d'ouvrage Grand Poitiers, l'évaluation ex-ante du projet de la profession agricole a un coût prévisionnel de 20 000 € HT. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peut apporter une aide financière à hauteur de 80%, soit 16 000 €. La part prévisionnelle pour Grand Poitiers serait ainsi de 4 000 € HT.

Il vous est donc proposé de :

- 1) solliciter de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et de tout autre organisme susceptible de financer pour l'année 2016 l'animation et l'évaluation ex-ante du projet de la profession agricole, une subvention,
- 2) autoriser Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- 3) imputer les recettes correspondantes aux chapitres 74 et 13 du budget annexe eau.

AFFICHEE LE : 14/03/2016

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Président, le Vice Président :

Vote pour :

Nombre :

Vote contre : Mme FRAYSSE et M. ARFEUILLERE

Nombre : 2



Abstention :

Nombre :

Ne prend pas part au vote :

Nombre :

Mouvement des Elus :

Autres mentions de vote :